

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les

Risques Majeurs

***Adoptez
les bons
réflexes***

**ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES - INONDATIONS
CANICULE- RISQUE SANITAIRE
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

Saint Germain Nuelles

Édition 2018
Document à conserver

Événements climatiques

On parle de **TEMPÊTE** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 80km/h, soit le degré 10 sur l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents, comportant 12 échelons).

LE **PRINCIPAL DANGER** provient des objets transformés en projectiles (tuiles, tôles, bacs à fleurs, chaises plastiques, ...)

Deux paramètres caractérisent les **CHUTES DE NEIGE** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige. (50 cm de neige tombée en 12h ou en 48h ne produisent pas le même résultat).

LES **PRINCIPAUX RISQUES** sont : les effondrements de toitures, la destruction des réseaux téléphoniques et électriques, les chutes d'arbres, les routes coupées... Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance et des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Vous pouvez consulter le site www.meteo.fr.

Les gestes qui sauvent

DÈS L'ALERTE

- ✓ Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- ✓ Rejoindre un abri en dur.
- ✓ Fermer les portes et les volets.

PENDANT L'ALERTE

- ✓ Rester à l'abri.
- ✓ Ne pas prendre son véhicule.

APRÈS L'ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE

- ✓ Réparer ce qui peut l'être sommairement (bâche sur les toitures, ...)
- ✓ Couper les branches et les arbres qui menacent de tomber.
- ✓ Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.



Inondations

L'**INONDATION** est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non. Elle correspond au débordement des eaux lors de la crue (augmentation de la hauteur de l'eau).

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune appartient, principalement, au bassin versant de la Brèvenne. Elle est parcourue par le ruisseau du Moulin, qui en cas d'orage peut engendrer une crue torrentielle. Ce phénomène est susceptible de se produire sur le versant Azergues au niveau du hameau de Glay. Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée par le Syndicat de Rivières Brèvenne Turdine.

Les gestes qui sauvent

DÈS L'ALERTE

- ✓ Se mettre à l'abri et ne pas rester dans son véhicule.
- ✓ Mettre hors d'eau le maximum de vos biens, surtout les appareils électriques et produits toxiques.
- ✓ Installer des barrages provisoires.
- ✓ Faire une réserve d'eau potable, de produits alimentaires, de vêtements secs et de médicaments.

PENDANT L'ALERTE

- ✓ Respecter les signalisations routières mises en place.
- ✓ Rester informé en écoutant une radio à piles.
- ✓ Couper le gaz et l'électricité.
- ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- ✓ Ne pas téléphoner pour laisser libre les lignes de secours.

APRÈS L'INONDATION

- ✓ Ne pas se rendre dans les zones inondées.
- ✓ Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation.
- ✓ Ne rétablir l'électricité qu'une fois l'installation parfaitement sèche.
- ✓ Chauffer dès que possible.



Risque canicule

On parle de **CANICULE** lorsque la température dans la journée est supérieure à 34°C et qu'elle ne descend pas en dessous de 20°C la nuit et ceci pendant au moins trois jours consécutifs. Cette forte chaleur constitue une agression pour l'organisme qui peut avoir du mal à résister car la chaleur fatigue toujours. Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. Les périodes de fortes chaleurs sont propices à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie.

Les gestes qui sauvent

- ✓ Boire souvent de l'eau, se mouiller le corps (douche, linge humide).
- ✓ Fermer les volets et les rideaux dans la journée et essayer de créer des courants d'air la nuit.
- ✓ Éviter de sortir et de faire du sport aux heures les plus chaudes (11h-17h).
- ✓ Vous signaler en mairie si vous avez besoin d'aide ou de conseil.



Risque sanitaire

On appelle **RISQUE SANITAIRE** un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations et nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population : Ébola, pandémie grippale,

Les gestes qui sauvent

- ✓ Se tenir informé et respecter les consignes des autorités.
- ✓ Éviter les rassemblements.
- ✓ Se laver les mains au savon plusieurs fois par jour.
- ✓ Porter un masque et éviter d'embrasser d'autres personnes en cas de toux.



Transport de matières dangereuses

Les risques liés au **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)** sont consécutifs à un accident se produisant lors du transport de celles-ci, par voie routière, ferroviaire, ou par canalisation. 60% des accidents de TMD concernent des matières inflammables. On peut observer trois types d'effets associés : l'incendie, l'explosion et/ou le dégagement d'un nuage toxique..

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière sur les routes départementales 19, 76, 118, 596 ainsi que par l'autoroute l'A89. Le risque est également présent à cause de la canalisation de gaz haute pression qui passe le long de la RD 19 en centre bourg de Saint-Germain et le long du Chemin des Vignerons.

Adoptez les bons réflexes

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- ✓ Ne fumez pas.
- ✓ Téléphonnez à distance du lieu de l'accident.
- ✓ Alerte les secours en précisant la nature du produit et le code du danger.

Code du danger :

- 33 produits très inflammables
- Numéro ONU du produit : **1203** (essences)

PENDANT L'ALERTE

- ✓ Rejoignez le bâtiment le plus proche.
- ✓ Rendez le local étanche en fermant fenêtres et portes et en arrêtant la climatisation.
- ✓ Ne fumez pas.
- ✓ Écoutez les consignes données à la radio.
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- ✓ Sur ordre des autorités compétentes évacuez le bâtiment si nécessaire.
- ✓ Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation d'une personne agréée.

APRÈS L'ALERTE

- ✓ Ventilez les locaux.



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

- ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES
- INONDATIONS - CANICULE
- RISQUE SANITAIRE
- TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque majeur est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine mette en jeu un grand nombre de personnes ou occasionne des dommages importants. La probabilité qu'il se produise est faible, mais les conséquences peuvent s'avérer graves.

Dans ce document, vous trouverez des informations relatives aux principaux risques majeurs identifiés à Saint-Germain Nuelles, avec un descriptif de leurs spécificités, des conseils simples pour y faire face et un rappel des comportements à adopter pour les prévenir. Ces informations visent à réduire leurs conséquences ainsi qu'à assurer la sécurité de tous en cas de crise majeure.

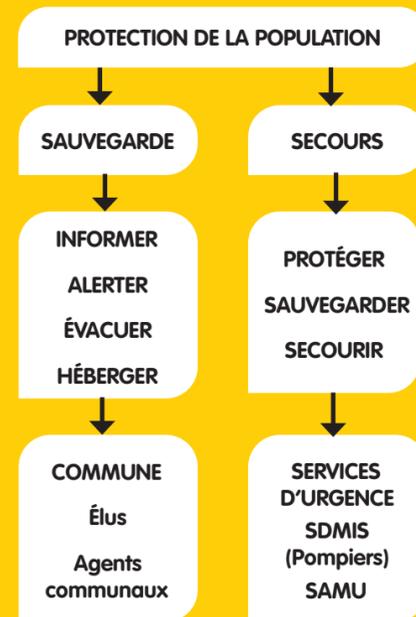
Mieux informés, vous serez mieux préparés en cas d'urgence. Lisez et partagez !

Conservez précieusement ce document, il est la synthèse du DICRIM de la commune consultable en mairie. Vous pouvez aussi vous renseigner sur le site du gouvernement : « prévention des risques majeurs ». www.gouv.fr/risques

Le Plan Communal de Sauvegarde PCS

La présence d'un plan de prévention des risques naturels « inondation » oblige la mairie à réaliser un Plan Communal de Sauvegarde et un DICRIM. Pour faire face à ces événements, la collectivité a donc mis en place un PCS. Ce document opérationnel sur la commune, permet de s'organiser en cas d'événements majeurs.

- ✓ ALERER LES CITOYENS
- ✓ METTRE À DISPOSITION DES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS
- ✓ ACCUEILLIR ET SOUTENIR LES SINISTRÉS
- ✓ PERMETTRE LE RETOUR À LA NORMALE



Adoptez les bons réflexes !

- ✓ À tout moment, vérifiez que vous êtes correctement assuré.
- ✓ Gardez le numéro de votre assureur et votre numéro de contrat accessible.
- ✓ En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et du maire.
- ✓ Écoutez la radio

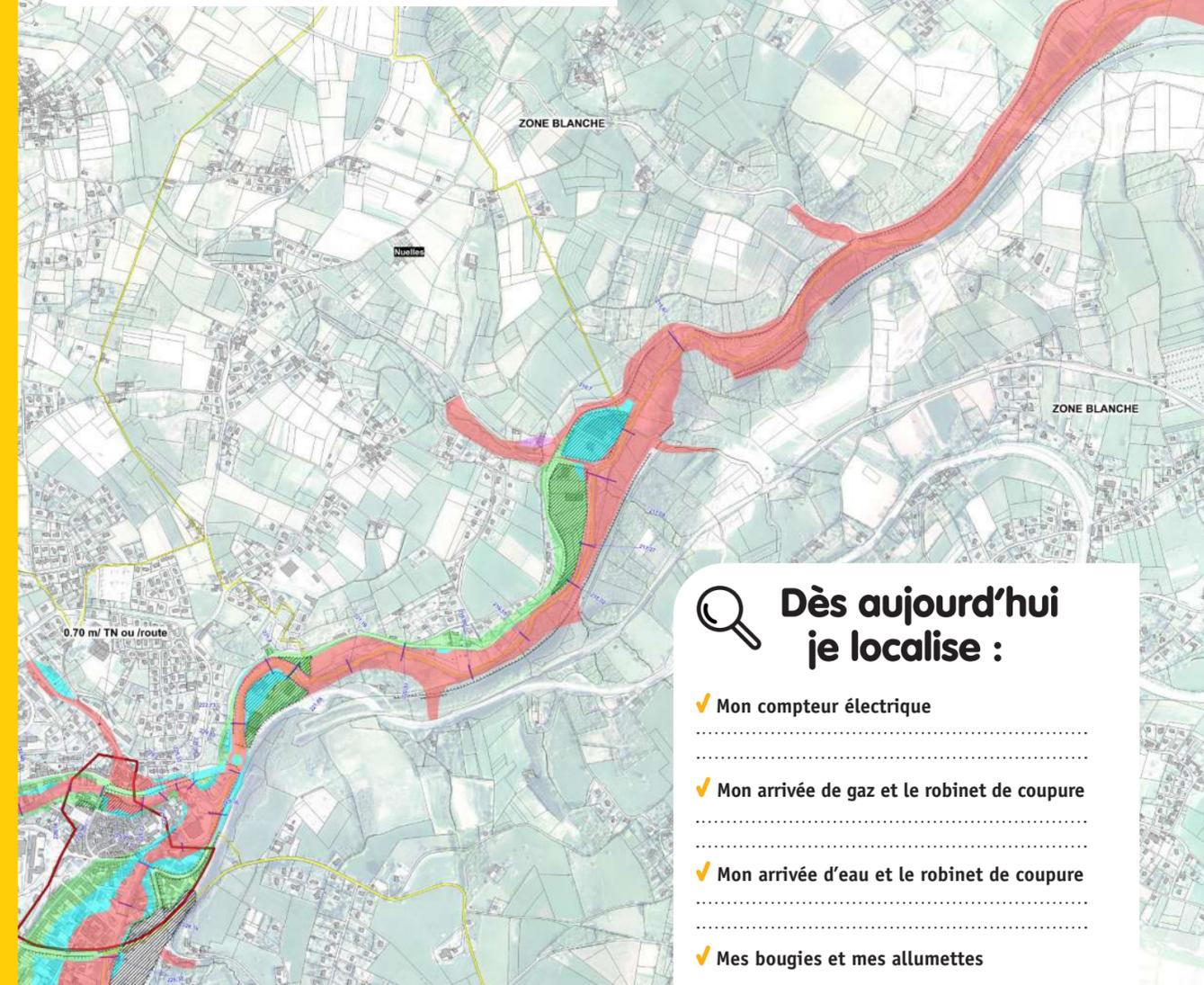
France Inter	101.1
France Info	105.4
Radio Scoop	92.0
- ✓ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux. Ils sont formés aux principaux risques et travaillent en collaboration avec les services municipaux et les sapeurs pompiers.
- ✓ Limitez l'usage du téléphone afin de libérer les lignes pour les services de secours.
- ✓ Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités.



Le signal d'alerte

1mn 41s - 5s - 1mn 41s - 5s - 1mn 41s

Les risques d'inondation sur la partie basse du village au pied du bourg de Nuelles



Dès aujourd'hui je localise :

- ✓ Mon compteur électrique
- ✓ Mon arrivée de gaz et le robinet de coupure
- ✓ Mon arrivée d'eau et le robinet de coupure
- ✓ Mes bougies et mes allumettes
- ✓ Mes piles et ma radio
- ✓ Les numéros de téléphone et de contrat de mon assurance

Si vous êtes en danger

- Pompiers.....18 ou 112
- Gendarmerie.....17 ou 112
- Samu.....15 ou 112
- Mairie.....04 74 01 23 07
- Élu d'astreinte.....06 43 11 51 49

S'informer c'est vital

Les risques majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne, plus nombreux !